

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

ABONNEMENTS

Téléphone 207

Chèques postaux IV, 178

ANNONCES

Prix de la ligne corps y ou son espace.
Canton, 20 c. Prix minimum d'une annonce
75 c. Avis mort. 25 c.; tardifs 50 c.
Réclames 75 c., min. 3.75
Suisse, 30 c. (une seule insertion min. 3.—)
le samedi 35 c. Avis mortuaires 35 c.
min 5.— Réclames 1.—, min 5.—
Etranger, 40 c. (une seule insertion min.
4.—) le samedi 45 c. Avis mortuaires
45 c., min. 6.— Réclames 1.25, min. 6.25.

1 an 6 mois 3 mois 1 mois
Franco domicile 15.— 7.50 3.75 1.30
Etranger . . . 46.— 23.— 11.50 4.—
On s'abonne à toute époque.
Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.
Changement d'adresse, 50 centimes.
Bureau: Temple-Neuf, N° 1

AVIS OFFICIELS

Impôt de guerre

Nous rappelons aux contribuables intéressés que la 4^{me} annuité de l'impôt fédéral de guerre est échue depuis le premier décembre 1924 et doit être acquittée au plus tard le 20 janvier 1925.
Les poursuites seront notifiées aux retardataires, sans autre avis, tôt après la date sus-indiquée du 20 janvier.
Administration cantonale de l'impôt de guerre

COMMUNE DE NEUCHÂTEL

Terrains à louer

La Commune de Neuchâtel offre à louer les terrains suivants:
1. aux Fehrs, 900 m², enclos cultivé.
2. à Grise Pierre, 800 m², culture, anciens rablons.
3. au Plan, 900 m², place et culture au bas des Quatre Ministres.
4. à Champ Coco, 350 m², pour remise ou entrepôt.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Intendant des forêts et domaines et lui adresser les offres jusqu'au 24 janvier 1925.
Direction des forêts et domaines

COMMUNE de CORTAILLOD

Taxe des chiens

Toutes les personnes domiciliées dans le ressort communal de Cortaillod qui gardent un ou plusieurs chiens sont informées qu'elles doivent en faire la déclaration au Secrétariat communal, jusqu'au samedi 31 janvier courant, à midi, en acquittant la taxe pour 1925, soit Fr. 20.— par tête.
Les intéressés qui ne se conformeront pas à la présente seront poursuivis à l'amende.
Cortaillod, le 13 janvier 1925.
Conseil communal.

COMMUNE de CORTAILLOD

Déclaration d'immeubles

Conformément à la loi, toutes les personnes domiciliées dans le ressort communal de Cortaillod et qui possèdent des immeubles ou parts d'immeubles dans d'autres localités du canton, ainsi que les personnes non-domiciliées à Cortaillod mais y possédant des immeubles sont invitées à adresser au Secrétariat communal, jusqu'au VENDREDI 30 JANVIER 1925, une déclaration signée indiquant la situation, la nature et la valeur cadastrale de ces immeubles.
Les propriétaires qui n'envoieront pas cette déclaration dans le délai fixé seront taxés pour l'année, sans recours.
Cortaillod, le 13 janvier 1925.
Conseil communal.

COMMUNE DE CRESSIER

Déclaration d'immeubles

Conformément à la loi, toutes les personnes domiciliées dans le ressort communal de Cressier et qui possèdent des immeubles dans d'autres localités du canton, ainsi que les personnes non domiciliées à Cressier, mais y possédant des immeubles sont invitées à adresser au Bureau communal jusqu'au 1er février 1925 une déclaration signée indiquant la situation, la nature et la valeur cadastrale de ces immeubles.
A défaut de l'envoi de cette déclaration dans les délais fixés, les propriétaires seront taxés sans recours pour l'année.
Cressier, le 16 janvier 1925.
Conseil communal.

IMMEUBLES

50 domaines

A vendre, toutes contenances. L'indicateur, Gd-Pont 1, Lausanne. Renseignements et inscriptions gratuits: discrétion. — Pas de temps perdu et pas de frais inutiles. JH 50021 c

Terrains à bâtir

On offre à vendre, à proximité de la gare, plusieurs lots de terrain à bâtir, de 600 m² environ. Prix 8 à 15 fr. le m². — Etude Peltièrre & Hotz.

Vente de maison et vergers

Le citoyen Philippe MATTHEY offre à vendre de gré à gré: 1° Aux Ochettes, maison et verger de 3823 m². 2° Au Grand-Savagner, verger de 2629 m².
Entrée en jouissance: 1er mai 1925.
Pour traiter, s'adresser au propriétaire M. Philippe MATTHEY, au Grand-Savagner. R 32 C

OFFICE DES POURSUITES DU VAL-DE-TRAVERS

Vente d'immeuble

Première enchère
Le mardi 20 janvier 1925, à 14 heures, dans la salle à manger de l'Hôtel de la Poste, à Fleurier, l'Office soussigné procédera par voie d'enchères publiques, sur la réquisition d'un créancier hypothécaire, à la vente de l'immeuble ci-après désigné, appartenant en copropriété à Arthur-Edouard Richen, à Fleurier et Edouard Montandon, à Paris, savoir:
CADASTRE DE FLEURIER
Art. 979, pl. fo 12, Nos 170, 171, Avenue de la Gare, bâtiment et dépendances de 384 m².
Le bâtiment est à l'usage d'habitation et magasins.
Assurance: Fr. 67.600.—, Estimation officielle: Fr. 58.000.—
Pour la désignation complète de l'immeuble et des servitudes, on s'en réfère au registre foncier, dont un extrait est déposé à l'Office à la disposition des intéressés.
Les conditions de cette première vente, qui aura lieu conformément à la loi, seront déposées à l'Office soussigné, à la disposition de qui de droit, dix jours avant celui de l'enchère.
Donné pour trois insertions dans la «Feuille d'avis de Neuchâtel», Môtiers, le 14 janvier 1925.
OFFICE DES POURSUITES: Le préposé, Eug. KELLER.

Maisons locatives avec jardin

A VENDRE
Neuchâtel: Côte, trois logements, trois et deux chambres, 390 m².
Neuchâtel: Fabry, quatre logements de quatre chambres, 840 m².
Neuchâtel: Clos de Serrières, quatre logements de quatre et deux chambres, 1000 m².
Immeubles bien situés et de bon rapport. Conditions avantageuses.
S'adresser à l'AGENCE ROMANDE, B. de Chambrier, Place Purry 1, Neuchâtel.

Vente de terres

Lundi 26 janvier 1925, à 14 h., au Café Schwab, aux Geneveys-sur-Coffrane, la Commune du dit lieu, exposera en vente par enchères publiques les terres ci-après indiquées, situées au territoire de Coffrane:
1° A la Combe de Serrone, la partie en pré d'environ 14.500 m².
2° A Blollet, champ de 13.560 m².
3° La Combe, pré de 12.000 m².
Pour tous renseignements, s'adresser au bureau communal, au Collège des Geneveys-sur-Coffrane.
Cernier, le 13 janvier 1925.
Abram Soguel, not.
R 26 C

Machines comptables

Wahl, à vendre à prix très avantageux. S'adresser Bureau Gaillood & Bally, machines à écrire, Léopold Robert 62, La Chaux-de-Fonds.

Depi

latoiré Reiorita de Alément & Spaeth, Romanshorn, détruit radicalement et sans douleurs tous poils follets et duvets.
LUTENEGGER, parfumeur 1er Mars 20

Bals et soirées

Exécution rapide de flechs et écharpes batik
Atelier d'Art Vuille-Robbe
Faubourg de l'Hôpital 30
Chaque modèle est garanti pièce unique



L'AROME

est l'unique adjuvant du café auquel je ne saurais trouver un seul défaut. — Ne vous fiez jamais aux expressions «aussi très bon» ou «presque aussi bon que». Cela ne signifie «presque aussi bon que» car dans cette qualité il n'existe que l'AROME. Si donc vous désirez la véritable chorée AROME exigez constamment les paquets bleus blancs. Elle est toujours parfaitement friable, ce qui évite l'ennuyeuse opération de l'émiettement.
Seuls fabricants: Helvetia Langenthal

Biscotins aux amandes

Dessert préféré
Magasin Ernest Morthier

Superbe occasion

Piano Gaveau, mi-queue, acc. jou. absolument neut. à vendre, pour cas imprév. J.-J. Lallemand 1. 2me. c.o.

GUYE-ROSSELET NEUCHÂTEL

Couvertures de voyage
laine
poils de chameau
peluche de soie
pour

AUTO

Articles de qualité à partir de Fr. 35.—

Confiture aux raisins

grains et gousses éliminés — Fr. —.60 la livre
— ZIMMERMANN S. A.
A vendre une belle et grande génisse vache fraîche. Helfer, Parcs-du-Milieu 24.

Utilisez les avantages que vous procurent les BILLETS DE TRAMWAYS

MAGASINS GUSTAVE PARIS S.A. NEUCHÂTEL

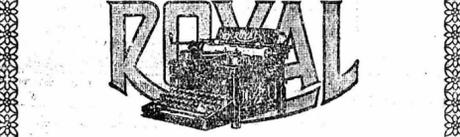
A vendre CAMION

„SAURER“ 5 tonnes chaînes avec ou sans basculement d'occasion, remis à neuf
Offres sous chiffre Z 196 G à Publicitas, Neuchâtel.

Ganterie A LA BELETTE

Gants 10% BAS sur tous les articles
O. WIESSNER-MULLER - TREILLE 6

Machine à écrire américaine



Concessionnaires pour le canton de Neuchâtel
GAILLOUD & BALLY
Bureau de La Chaux-de-Fonds Max Ducommun
LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold Robert 62
— TÉLÉPHONE 8.39 —

Machine à l'essai sur demande (sans engagement)
Réparations - Revisions de tous systèmes de machines par mécaniciens spécialistes

UN TEINT FIN



et les années s'écouleront sans lui porter atteinte, si vous employez la vraie méthode de conservation. Votre beauté dépend principalement du teint. Un teint doux, fin, fait paraître tous les jours l'emploi de la crème Marylan de réputation mondiale vous aide à atteindre la vieillesse avec tout l'éclat et la fraîcheur de la jeunesse. Pendant que des dames suisses font venir pour la plupart leurs articles de toilette de Paris, des Parisiennes de haut rang se font envoyer de Suisse la Crème Marylan. Nous ne vous détaillerons pas les vertus de la Crème Marylan, mais vous devez vous en convaincre personnellement et SANS AUCUN FRAIS
Donnez-nous votre adresse et nous vous enverrons gratuitement et franc de port un tube de Crème Marylan pour votre usage. Ou se réclamera par la suite un paiement pour cet envoi, mais nous le faisons dans l'espoir qu'après vous être convaincue de son efficacité, vous recommanderez discrètement la Crème Marylan à vos connaissances. Nous vous ferons parvenir également sans frais quelques secrets de beauté intéressants qui vous permettront dès le premier jour, avant même que la Crème Marylan ait pleinement agi, de donner à votre visage un aspect charmant. Nous garantissons un rajeunissement de plusieurs années.
Seul le pot original avec emballage de carton rouge, et portant l'étiquette «Société Marylan, Goldach», garantit un produit véritable et de première qualité. J.H 10001 St.
Ecrivez tout de suite:
ETABLISSEMENT MARYLAN, Goldach 110, ST-GALL.

DROGUERIE DU BALANCIER

S. A.
Rue du Seyon NEUCHÂTEL Grand'Rue 9
TÉLÉPHONE 1800

DROGUERIE-HERBORISTERIE

Produits chimiques, Couleurs et vernis. Articles sanitaires, Parfumerie. Articles photographiques. Eaux minérales.

BAUME DU CHALET

guérit: crevasses, engelures, blessures, brûlures, éruptions et toute inflammation de la peau.
Pot Fr. 2.50. Tube Fr. 1.25. — Pharmacies.
Petit tube gratis sur demande faite à Produits du Chalet, Genève.

Corsets et Ceintures

sur mesures
en tous genres depuis Fr. 30.—
Spécialité pour dames fortes
Bien-être et fournitures de 1^{re} qualité garantis. Travail très soigné. — Sérieuses références à disposition.
M^{me} H. WODTLI, spécialiste
FABRIQUE DE CORSETS PLAN PERRET 2
NEUCHÂTEL (vis-à-vis du Funiculaire)

Bottines pour enfants

brun et noir, 18/21, 6.90
brun et noir, 22/26, 7.90
GRANDE CORDONNERIE
J. KURTH
Neuchâtel — Rue du Seyon, Place du Marché

Pour 10 jours seulement: Gants daim couleur, pour dames à 4.95 la paire

chez GUYE-PRÊTRE St-Honoré Numa-Droz

Office électro-technique S. A.

Aspirateur «Western Electric» brosse rotative, grande puissance, fabrication très robuste, garantie, Fr. 320.—
Lustrerie - Lampes portatives
Temple-Neuf 5 Téléphone 7.04

Il vient d'arriver aux NOUVELLES GALERIES

1 wagon de faïence de marque, et
1 wagon de porcelaine blanche et décorée
le tout est en vente à des prix exceptionnellement avantageux et supportant toute comparaison
Exposition des marchandises dans la vitrine Rue St-Maurice
MAISON G. BERNARD NOUVELLES GALERIES

BOYRIE

la meilleure concentration du boeuf le plus savoureux

Coffres-forts

F. & H. Haldenvang Neuchâtel
On demande à acheter dans le Vignoble neuchâtelois, maison d'habitation avec dépendances, pour un commerce de vins et dégagements, près d'une gare. Adresser offres à l'Agence Romande, Place Purry 1, Neuchâtel.

Belles perches

préparées pour bateliers, travaux publics, tuteurs, barrières, etc. S'adresser à Ph. Jennerot, Prises du Haut, Pesex.

BEAUX PORCS

à l'engrais, chez A. Aellen, Maillefer 23, Vauxeyon.

Occasions avantageuses

A vendre une chambre à manger, tout chêne ciré, à l'état de neuf (style Rostand) comprenant: buffet de service, desserte dessus marbre, table à coulisse et six chaises. Balnéaire avec chauffe-bain à gaz, en parfait état. — S'adresser Les Poudrières 39, Neuchâtel.

Bricelets salés

qualité supérieure au détail
MAGASIN PRISI Hôpital 10

A VENDRE de gré à gré

pour cessation de commerce, deux chars à ponts sur ressorts, un fort char à échelle, quatre chars divers, trois tombereaux avec avant-train, harnais de voiture et de travail, charrette, buttoir, faucheuse, râtelier latéral, rouleau et divers articles nécessaires à un voiturier. S'adresser à A. Darbre, Colombier.

Pathé Baby

appareils et films en location très avantageuse. — Vve Just. BOURQU. Estavayer-le-Lac.

PENSION-FAMILLE

On prendrait un ou deux messieurs distingués, pour la table Boine 2.
ENGLISH LESSONS
Mme Scott, rue Purry 4. — c.o. 2 fr. l'heure.

LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

est un organe de publicité de 1^{er} ordre.

TU ne désireras pas le bien d'autrui SI tu vois les 10 commandements

Grains Dieu et suis bien tous ses commandements, car c'est là tout l'homme.

GRAINES

Le catalogue pour 1925 est envoyé gratuitement
CH. VULLIEMIN Grand St-Jean 2 LAUSANNE
Toutes les bonnes variétés sont en paquets de 20 c. et au-dessus.

Demandes à acheter

On demande à acheter d'occasion, mais en bon état, quelques vases ovales de 2500 / 3000 litres
avinés en blanc. Adresser offres écrites sous chiffres V. O. 293 au bureau de la Feuille d'avis.

LOGEMENTS

A louer tout de suite

à St-Nicolas. Logement de deux pièces et dépendances. Faubourg de l'Hôpital, deux pièces et dépendances, entièrement remis à neuf.

Pour le 24 juin: St-Maurice, trois pièces et dépendances, 60 fr. par mois.

Jolis garages à la Maladière. Conditions avantageuses. S'adresser Etude Ed. Bourquin, Terreaux 9, Neuchâtel.

Pour le 24 mars prochain: Logement de trois chambres, cuisine et dépendances. Prébarreau 7, 1er. S'adresser Pommeroy No 8.

A louer immédiatement ou pour époque à convenir, à l'Écluse, ensemble ou séparément, deux logements de deux chambres, cuisines et dépendances.

Etude René LANDRY NOTAIRE Terreaux 16 (Tél. 1424)

A louer: pour le 24 février, appartement de deux pièces, au Vauxeyon; pour le 24 janvier, appartement de trois pièces, à l'Écluse.

A louer pour le 24 juin, appartement au soleil, de quatre pièces, cuisine et dépendances. Prix 60 fr. par mois. S'adresser Coq d'Inde No 20, 1er.

SAINT-JEAN 1925 A louer à la rue du Pommier, côté sud, dans petite maison tranquille, un logement comprenant quatre pièces, cuisine et grandes dépendances.

S'adresser à l'Étude Clere, notaires.

Etude BRAUEN, notaire Hôpital 7

Logement à louer immédiatement. 2 ou 5 chambres, Moulins et Quai Suchard, Seyon et Neuchâtel.

Dès 24 mars: 1, 2 et 3 chambres, Château, Moulins, Coq d'Inde.

Dès 24 juin: 4 ou 5 chambres, Quai Suchard, rue Pourtalès, Moulins. Locaux pour ateliers, magasin, garde-meubles, caves.

LOCAT. DIVERSES A louer pour le 24 juin, aux Fausse-Brayes, un local à l'usage d'atelier. S'adresser à l'Étude Clere, notaires.

CHAMBRES Belle chambre meublée, au soleil. Place Plaget 7, 3me, à g.

Dame seule, de toute moralité, offre à personnes soignées deux belles chambres au soleil, avec pension, quartier tranquille, Piano et machine à écrire à disposition.

Demander l'adresse du No 294 au bureau de la Feuille d'avis

Deux chambres meublées contiguës situées au midi et soleil couchant. Av. de la Gare 11, 3me.

Jolie chambre meublée, au soleil, prix modéré. Avenue du 1er Mars 20, 3me, à gauche.

Belle chambre meublée. Grand'Rue 2, 2me.

Chambre au soleil, et pension. - Evole 28, c.o.

Chambre meublée, indépendante, 40 fr. S'adresser Beaux-Arts 1, 1er.

CHAMBRE AU SOLEIL avec bonne pension. Faubourg de l'Hôpital 66, 2me, à droite, c.o.

Chambres à an et deux lits. Fbg du Lac 3, 2me, à droite, c.o.

Demandes à louer On demande à louer une belle grande chambre non-meublée, indépendante, rez-de-chaussée ou 1er étage, au centre de la ville.

logement confortable de quatre à six pièces avec jardin, et possible dans localité du Vignoble ou à proximité du chef-lieu. Ecrire sous chiffres N. B. 292 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche pour le 1er avril, logement de trois ou quatre pièces, bien situé, entre Neuchâtel et Saint-Blaise. Offres à M. J. de Meuron, Givrins s/Nyon.

On demande à louer pour fin février ou plus tôt, LOGEMENT de trois chambres, bien situé au soleil et non loin de la place de l'Hôtel-de-Ville. S'adresser à Le Boyet, Comba-Borel 11.

OFFRES Deux jeunes filles de 16 ans, cherchant pour le commencement du mois de mai place dans bonnes familles de la Suisse française. Connaissance des travaux de ménage. L'une désirerait aller dans une famille à la campagne et l'autre dans une famille avec des enfants, de préférence en ville.

PLACES On demande une brave jeune fille pour les travaux de ménage. S'adresser par écrit sous chiffres P. C. 292 au bureau de la Feuille d'avis.

ON DEMANDE une jeune fille de 18 à 20 ans, aimant les enfants, pour s'occuper des travaux de ménage. S'adresser à Mme Favre-Golaz, Couvet.

CUISINIÈRE bien recommandée. S'adresser par écrit sous chiffres C. R. 284 au bureau de la Feuille d'avis.

File de cuisine Jeune fille robuste peut entrer tout de suite au Café des Alpes.

On demande jeune personne sérieuse sachant s'occuper d'un bébé de six mois, coudre et repasser. Références exigées. Ecrire à Mme René Ulmann, rue Léopold Robert 78, La Chaux-de-Fonds.

EMPLOIS DIVERS Jeune fille 20 ans, cherche place de sommelière dans bon restaurant. Ecrire sous chiffres T 1142 U à Publicitas, Bienne.

Apprentissages On désire placer pour le 1er mal prochain, jeune homme intelligent et actif chez un bon maître boucher. Prière d'adresser offres et conditions à Mme Veuve Lina Jampan, à Müntschweiler (Berne).

AVIS DIVERS

GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE

Mardi 20 janvier 1925, à 19 h. 45 précises

4me Concert d'abonnement

avec le concours de

Mme HÉLÈNE STOOS, cantatrice

et de

L'Orchestre de la Suisse Romande

sous la direction de M. Ernest ANSERMET

Voir le Bulletin musical no 140

Prix des places: 5 fr., 4 fr., 2 fr. 50 (timbres non compris). Billes en vente au magasin Fottisch Frères S. A. de vendredi matin à mardi soir, et le soir du concert à l'entrée. Les portes s'ouvriront à 19 h. 1/4.

RÉPÉTITION GÉNÉRALE: Mardi 20 janvier, à 14 h. Entrée pour non-sociétaires, fr. 3.-

TEMPLE DU BAS - Neuchâtel

Mercredi 21 janvier à 8 h. 15

Grande conférence publique par PAUL FAURE

député socialiste français, sur

La politique socialiste en France

Cordiale invitation à tous. Parti Socialiste.

Caisse d'assurance du bétail bovin du Val-de-Ruz

Messieurs les membres de la Caisse d'assurance du bétail bovin du Val-de-Ruz sont convoqués en assemblée générale, dimanche 26 janvier 1925, à Cernier, salle du Tribunal, à 14 heures.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Procès verbal. 2. Comptes de 1924. 3. Nomination du Comité. 4. Nomination de la Commission des comptes de 1925. 5. Tarif d'évaluation du bétail. 6. Questions éventuelles.

LE COMITÉ.

SALLE DES CONFÉRENCES

Jeudi 23 janvier, à 20 h. 30 UN SEUL CONCERT

ADOLF BUSCH

RUDOLF SERKIN

BILLETS: FOTTISCH FRÈRES S. A.

Aula de l'Université

Lundi 19 janvier 1925, à 20 h. 15

CONFÉRENCE PUBLIQUE La T. S. F. et l'obstacle des langues

par M. Edmond PRIVAT, D'ès lettres

Président du Comité international de l'Espéranto, Membre du Comité international de la T. S. F.

Collecte à la sortie pour couvrir les frais.

Grande Salle des Conférences - Neuchâtel

Lundi 19 janvier, à 8 h. 15 du soir

Que faire pour nos vieillards?

CONFÉRENCE PUBLIQUE ET GRATUITE avec projections

par MM. Henri PINGEON et Dr C. de MARVAL

sous les auspices de la fondation « Pour la Vieillesse »

INVITATION CORDIALE A TOUS



Institut Ménager Sunlight

Le soin de votre ménage... un plaisir.

Depuis que vous savez où chercher la solution de l'énigme quotidienne: « Que faut-il préparer pour les repas? », vous pouvez, radieuse, présenter des plats nouveaux à un mari gourmet.

Le Manuel d'enseignement ménager Sunlight montrera à chaque maîtresse de maison à composer ses menus de la semaine. Les leçons IX, X, XI, XII sont entièrement consacrées à la cuisine.

Si les rideaux de la chambre de famille sont défraîchis, s'il faut assortir l'étoffe d'un nouveau mobilier, plongez-vous dans

l'étude du cours d'enseignement ménager Sunlight. Vous apprendrez à embellir votre foyer, à faire coussins, abat-jour, etc.

Puis vient l'important sujet des soins à donner aux malades et aux enfants. Une intéressante dissertation médicale traite de ces matières.

Tenue des livres, emplettes, aménagement rationnel de la cuisine, recettes et petits moyens qui allègent le travail, lessives, décoration de la table, - tout cela et bien autre chose encore vous sera enseigné dans le cours d'économie domestique Sunlight.

Form for requesting a prospectus from Institut Ménager Sunlight, including fields for name and address.

Bal masqué à l'Astoria LA CHAUX-DE-FONDS

CONCOURS DE COSTUMES 25 prix 1er prix, valeur fr. 100.- Samedi 31 janvier Masqués, Fr. 5.- Spectateurs, > 2.-

GRAND AUDITOIRE DES TERREAUX

Mardi 20 janvier à 20 heures Causerie avec projections organisée par la « Fraternité d'Hommes »

La catastrophe de Soméo par M. Jean HAMMER, volontaire civil

Invitation cordiale à tous, dames et messieurs

BATAILLON DES SAPEURS-POMPIERS NEUCHÂTEL

Les Sapeurs atteints par la limite d'âge (Classe 1884) sont informés qu'ils sont en droit de quitter le Bataillon. Leurs effets devront être rendus dans la huitaine au Bureau du Bataillon, accompagnés du livret de service. Le Commandant.

NEUCHÂTEL SALLE DE CONCERTS du CONSERVATOIRE

VENDREDI 23 JANVIER, à 8 h. 15 du soir CONCERT donné par Madame MARIE PANTHÈS, pianiste

Oeuvres de Frédéric CHOPIN PIANO PLEYEL de la Maison Fottisch Frères S. A. PRIX DES PLACES: Fr. 4.40, 3.50, 2.20. - Billeto chez Fottisch Frères, et à l'entrée de la salle.

4me CONCERT D'ABONNEMENT

Le Comité de la Société de Musique rappelle au public que des vestiaires sont installés dans la salle moyenne et dans le vestibule du 1er étage. Il est recommandé de ne rien déposer sur les balustrades des galeries.

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

L'ORIENT ROUGE

PAR JEAN DE KERLECCQ

Maintenant, Gobe-la-Miche regretta d'être venu. Il n'avait pas encore digéré ses sardines. Il les aurait volontiers rendues pour retourner quelques semaines en arrière. Quand il desserrait les lèvres, ce n'était guère que pour soupirer:

- Chien de métier!... chien de pays!... Ah! à Tunis, au moins, c'était la bonne vie!

Chacun sait que le soldat français est brave, mais < roupéteur >.

Cependant, Gobe-la-Miche s'étant levé, suivit des yeux, un moment, le sergent Sarrachi, puis se dirigea vers le lac dont il hantait quelque temps le bord, sans pourtant perdre de vue le camp caché dans un repli de la dune.

Depuis trois ou quatre mois, sous l'ardente impulsion de l'émir Moktar-ben-Saddock, les tribus du Sud-Tunisien se soulevaient. Des cheikhs, sous le manteau du pèlerin, allaient de douar en douar, de ksar en ksar, prêcher la guerre sainte au nom de Mohammed. L'étendard vert du prophète, brandi par la main ferme de Moktar, voyait chaque jour des fidèles plus nombreux se ranger sous ses plis. La proximité de la frontière tripolitaine rendait la surveillance difficile. La contrabande des armes s'exerçait en grand. Malgré vingt expéditions organisées dans le plus grand secret, la

personne de l'émir Moktar demeurait insaisissable. Il n'était pas de jour, par contre, où les Arabes n'enlevassent une sentinelle avancée, un soldat isolé, voire même tout un poste. Aussi, était-il absolument interdit aux hommes de s'éloigner du camp sans un ordre spécial, et autrement que pour le service.

Tercinien se sentait un si impérieux besoin de solitude qu'il n'eût pas craint d'enfreindre la consigne, si la perspective d'une punition ne l'eût retenu. Sobre, courageux, dévoué, n'ayant jusqu'à présent encouru aucune peine disciplinaire, il redoutait davantage une sanction, que le danger, très certain, auquel pouvait l'exposer une incartade.

Un camarade expliqua: - Dépêche-toi, mon vieux, c'est le nouveau lieutenant qui vient d'arriver. C'est un < as >, mais il paraît qu'il ne badine pas avec la discipline. Il a déjà donné des ordres pour le rassemblement de la compagnie; il nous passera en revue dans une heure.

- Comment s'appelle-t-il? - Je n'en sais rien. - Merci tout de même!

< On n'est jamais tranquille, dans ce diable de métier >, grogna Tercinien. Stoïque pourtant, il rejoignit ses camarades, et se mit en devoir d'inspecter le < fourbi > de son escouade.

Il commença à se cuirasser contre les émotions du métier des armes. Elles ne lui avaient pas manqué depuis le jour où il avait mis, pour la première fois, les pieds sur la terre d'Afrique. Il avait connu tout d'abord les petites misères, les tracasseries, les ennuis de la vie de caserne, puis, ses classes finies, s'était promené dans Tunis, dont le pittoresque séduisait son imagination. La ville arabe l'attirait invinciblement. Il admirait les souks barriolés, les mosquées aux minarets élégants, les petites maisons blanches tassées sous le soleil. Il allait, dans un émerveillement perpétuel, de la place Halfaouine à Bab-Souika, de Bab-el-Kadra au cimetière arabe de Sidi-Abd-Allah, dans lequel il n'osait pénétrer, ayant entendu dire que les indigènes voyaient d'un mauvais œil le pas d'un infidèle fouler la terre sacrée où reposaient les mânes des ancêtres. Soudain, sans qu'il sût à qui, ou à quoi, il devait cette aubaine, on l'avait envoyé à l'Etat-Major en qualité de planton. C'est alors qu'avait commencé cette < bonne vie >. Investi de la confiance de ses chefs, peu à peu, il avait fini par considérer cette maison comme la sienne. Pourquoi l'avait-il quittée?

Bientôt, la compagnie fut rassemblée, l'arme au pied, près du Ksar. Le nouvel officier ne tarda pas à paraître, accompagné du sous-lieutenant Hordebreit, un gaillard qui avait conquis, sur le front de France, tous ses grades, et décroché la Légion d'honneur en Artois. Hordebreit, type accompli du soldat sorti du rang, connaissant les malices, les subtilités, les < carottes >, en honneur parmi la troupe, ne s'en laissait pas facilement conter; au demeurant, plein d'indulgence pour le < zouzu > auquel on ne pouvait reprocher que des peccadilles. Il désigna la compagnie d'un geste paternel:

- Mon lieutenant, voilà vos hommes. Ce sont tous de braves gens, ils ont fait leurs preuves, et ne demandent qu'à continuer à défendre de leur mieux l'honneur du drapeau. Il y a bien, parmi eux, quelques fortes têtes, mais, quand il s'agit d'en < mettre un coup >, je puis bien vous assurer que pas un ne reste à l'arrière.

L'officier s'inclina sans répondre, passa rapidement sur le front de la petite troupe, parut satisfait; puis, s'adressant aux hommes: - Mes amis, j'ai été désigné pour succéder, au commandement de la compagnie, au regretté capitaine Saveyrac, tombé au champ d'honneur. Je sais combien est lourde de responsabilité la tâche qui m'incombe. Il dépend un peu de vous qu'il me soit permis de la mener à bien. Je compte sur votre dévouement, comme vous pouvez compter sur le mien. Nous sommes loin de la mère-patrie; loin de tout ce qui nous rappelle la civilisation; ne nous en montrons que plus dignes. Je n'ai nullement l'intention d'appliquer, sur la brèche, les règlements de la vie de garnison; ici, vous jouissez - vous devez jouir - d'une certaine indépendance; l'initiative individuelle peut se donner libre cours, quand il s'agit du bien

commun; toutefois, n'oubliez pas un instant que si la discipline fait la force des armées, le bon ordre, l'obéissance consentie, en font aussi l'ornement. Vous me trouverez toujours disposé à écouter avec bienveillance vos légitimes doléances, mais je me montrerai impitoyable pour ceux qui tenteraient de s'élever contre l'autorité dont leurs chefs sont investis. Rompez!

La compagnie, en toute hâte, se disloqua. - N'importe! remarqua Gobe-la-Miche, il a beau faire les gros yeux, je vous réponds, moi, que c'est un < bon feu >.

- Tu le connais donc? - C'est comme qui dirait un ami. Ah mais! ah mais! je ne regrette plus du tout d'être venu!

- Il ne t'a tout de même pas sauté au cou; remarqua quelqu'un.

- C'est qu'il ne m'a pas distingué dans la masse... Mais, à la première occasion, vous verrez cela pour pas cher.

- Lion nom? - Soit nommé Hervé de Kergoat, un Breton bretonnant. Eh bien! me voilà réconcilié avec la vie.

Il esquissa un pas de polka, envoya sa chéchia en l'air, et gouailla: - Autant pour la patronne! Tenez-vous prêts les amis! on va entrer dans la danse!

- M'est avis, en effet, que ça va barder, dit le sergent Sarrachi, pour impressionner son monde. Moi aussi, je le connais.

- Bah! fit un fourrier en haussant les épaules, il ne nous mangera pas à la croque-au-sel, le petit lieutenant!

- C'est au pied du mur qu'on voit le maçon, reprit Sarrachi. En attendant, allons voir si le cuisot n'a pas oublié l'heure de la soupe.

POLITIQUE

FRANCE

Le « Temps » et le cabinet Luther

PARIS, 17. — Le « Temps » parle en ces termes du nouveau ministère allemand :

Le ministère Luther est virtuellement constitué en Allemagne. Il se présentera ce soir devant le Reichstag et il ne semble y avoir aucun doute que, grâce à la complaisance des éléments de droite du centre catholique, il n'obtienne un vote lui permettant de faire l'expérience du pouvoir. La combinaison Luther est encore plus réactionnaire qu'elle ne paraissait devoir l'être lors des premières négociations entamées par l'ancien ministre des finances, qui remplace M. Marx à la chancellerie d'empire. C'est un ministre de droite, ni plus ni moins, ou les populistes et les nationalistes sont absolument les maîtres. On n'a même pas pris la précaution d'atténuer les tendances du nouveau cabinet par le choix de personnalités non ouvertement inféodées aux influences les plus réactionnaires. M. Luther lui-même, ancien bourgmestre d'Essen, fonctionnaire prussien imbu des idées de l'ancien régime, appartient à l'aile droite du parti populiste. Il est plus à droite encore, si l'on peut dire, que M. Stresemann, qui s'entend du moins à sauver les apparences lorsqu'il s'agit de fixer la politique générale du Reich à l'égard du plan Dawes et des accords de Londres. Mais l'aspect le plus caractéristique du nouveau cabinet est celui qui résulte de la nomination de M. Schiele comme ministre de l'intérieur et de celle de M. Neuhaus comme ministre du commerce et de l'industrie. M. Schiele est le successeur de M. Hergt à la présidence effective du parti national allemand. Il appartient au groupe le plus actif du nationalisme et lorsque le Reichstag, au mois de septembre dernier, dut se prononcer sur le plan Dawes et les accords de Londres, il s'abstint de prendre part au scrutin. Quant à M. Neuhaus, haut fonctionnaire du Reich, il refusa de prêter le serment de fidélité à la Constitution de Weimar, et M. von Gerlach vient de révéler qu'il fut l'homme de liaison entre Ludendorff et le lieutenant Gunter dont on connaît la participation, en 1922, au meurtre de M. Rathenau.

Que peut-on attendre d'un cabinet ainsi constitué ? S'il devait durer au pouvoir, il ne ferait aucun doute qu'il mettrait bientôt en péril le plan Dawes et qu'il résisterait par tous les moyens au désarmement moral et matériel de l'Allemagne. Ce n'est ni de MM. Luther et Stresemann, ni de MM. Schiele et Neuhaus qu'on pourra attendre un loyal effort en faveur de l'exécution du traité de Versailles et de l'entrée de l'Allemagne dans la Société des nations. En réalité, on semble avoir perdu tout le terrain qui avait été gagné depuis la signature des accords de Londres, et la conclusion des élections du 7 décembre, dont on attendait un véritable renouveau de la politique allemande, c'est que le Reich se jette résolument à droite. C'est le seul effet produit de l'autre côté du Rhin par la confiance que les alliés ont voulu témoigner à la démocratie allemande et où les dirigeants de Berlin n'ont voulu voir qu'une preuve de faiblesse de nature à les pousser à toutes les audaces.

Reste à savoir l'accueil que le Reichstag fera à ce « cabinet de désespoir ». Sans la complicité du centre catholique, M. Luther ne trouvera aucune majorité au Parlement, les nationalistes et les populistes, même appuyés par le petit groupe de l'extrême droite et les populistes bavarois, ne pouvant constituer par leurs seules forces une véritable coalition gouvernementale. Il faudra donc que le centre catholique prenne ses responsabilités et décide si, par sa propre abdication, il souscrit, au point de vue extérieur, au retour à la politique de résistance au traité de paix, et, au point de vue intérieur, à la lutte ouverte contre la Constitution de Weimar et le régime républicain. Avec la chute du cabinet Marx, la politique allemande n'est plus dans une phase nouvelle, mais ce n'est pas celle qu'on pouvait attendre après toutes les concessions faites et toutes les facilités accordées au Reich. Les Allemands eux-mêmes viennent de détruire brutalement l'illusion, à laquelle on s'est abandonné avec tant de naïveté, qu'ils sont déjà mûrs pour une véritable évolution démocratique.

A propos des prestations en nature

PARIS, 17 (Havas). — La Chambre a disputé samedi matin la création d'un office des prestations en nature à recevoir du Reich, en vertu du traité de Versailles et des accords de Londres.

L'intervention d'un député des régions dévastées amène M. Herriot à prendre la parole. Il déclare que le gouvernement est plein de sollicitude pour les sinistrés, mais qu'il ne peut remédier d'un coup à la politique d'expédients de ses prédécesseurs. Il ajoute qu'on a trop payé les gros sinistrés à coup de billets de banque obtenus par emprunts au lieu d'utiliser les prestations en nature et que les petits sinistrés ont été sacrifiés dans ces procédés de fortune. La création de l'office régularisera tout cela. Le président du Conseil est vivement applaudi sur tous les bancs.

L'ensemble du projet est adopté.

Les poursuites contre M. Ibanez

PARIS, 17 (Havas). — A la Chambre, M. Herriot a répondu à une demande d'interpellation de M. Laffont, communiste, à propos des poursuites intentées à la demande du gouvernement espagnol contre le romancier M. Blasco Ibanez, à la suite de la publication de l'ouvrage intitulé « Alphonse XIII démasqué ». M. Laffont dit que ce serait faire preuve d'ingratitude envers M. Ibanez que d'autoriser les poursuites.

Le président du conseil a rappelé les services rendus à la France par M. Ibanez ; mais le gouvernement a le devoir d'appliquer la loi qui défère à la justice les outrages contre les souverains étrangers. M. Herriot a demandé pour cette interpellation le renvoi à la suite, ce qui lui a été accordé.

ITALIE

Le vote plural est rejeté

ROME, 17. — La séance de samedi de la Chambre, consacrée à la discussion par article de la nouvelle loi électorale a amené une surprise : M. d'Aleisis, président de la commission, a fait connaître que celle-ci avait conclu à la suppression des articles relatifs au vote plural. La Chambre s'est ralliée à ces conclusions ; ainsi l'innovation du vote plural ne figurera pas dans le nouveau système électoral. Dans la séance de vendredi de la Chambre, on se souvient que les adversaires du gouvernement, en premier lieu des anciens présidents du Conseil, Giolitti et Orlando, avaient critiqué l'introduction du vote plural, non pour les effets qu'il pourrait avoir, mais pour le mécon-

tentement qu'il soulèverait au sein des masses ouvrières, mises en état d'infériorité vis-à-vis de certaines catégories d'électeurs.

Après une discussion à laquelle participèrent de nombreux orateurs, la Chambre a adopté le projet de loi sur la réforme électorale par 268 voix contre 19 sur 287 votants.

La franc-maçonnerie n'est pas dissoute

ROME, 17. — Le « Nuovo Paese » publie la note suivante :

« Le bruit a couru et a été recueilli par plusieurs journaux fascistes autorisés qu'à la suite des mesures prises par le gouvernement, la maçonnerie italienne se serait dissoute.

La dissolution, disaient ces journaux, aurait été décidée par plusieurs hauts dignitaires de l'ordre dans une réunion tenue il y a quelques jours.

Il est inutile de dire que cette nouvelle ne répond pas à la vérité.

Fermeture de l'université de Naples

NAPLES, 17. — Des incidents se sont produits entre des groupes d'étudiants fascistes et antifascistes. Le recteur de l'université de Naples, pour couper court à l'émotion qui s'en est suivie et qui menaçait de se prolonger, a décidé de fermer jusqu'à nouvel ordre les locaux de l'université.

ESPAGNE

Arrestation d'un chef communiste

BARCELONE, 17. — Voici quelques détails sur les incidents qui accompagnèrent l'arrestation du chef communiste espagnol Joachim Maurin :

Joachim Maurin était poursuivi depuis six mois. Voyant les agents s'approcher de lui, il prit la fuite ; sur le point d'être atteint, il renversa l'un de ceux-ci d'un coup de poing. Les agents firent alors usage de leurs revolvers, l'un des projectiles atteignit Maurin à la cuisse gauche et il put être arrêté.

On a arrêté aussi le communiste Mendez, qui l'accompagnait. Fouillé au poste de police, Maurin fut trouvé porteur d'une lettre fermée qu'il déchira en morceaux, mais qui pourra être reconstituée.

Un discours d'Alphonse XIII

CORDOUE, 17 (Havas). — Dans une allocution qu'il a prononcée au banquet donné jeudi à l'hôtel-de-ville, le roi a dit notamment au sujet de la campagne diffamatoire dont il a été l'objet :

« J'ai toujours fait mon devoir et ma conscience est satisfaite. Je compte sur mon peuple et je vous assure que le roi mourra au poste qu'il occupe, mais que la boue ne le salira pas. Lorsque, au Maroc, luttent et meurent sous les drapeaux de nombreux soldats, celui qui les dénigre est un traître à la patrie. Il faut d'abord aller et se trouver en face de la mort, avant de diffamer ceux qui luttent et ceux qui souffrent. On a calomnié les officiers, alors que les cimetières du Maroc sont pleins de ceux qui ont donné glorieusement leur sang et leur vie.

« De telles calomnies ne peuvent pas rester impunies : celui qui parle de telle façon hors de l'Espagne, alors qu'il n'a offert son sang à aucune occasion en un ennemi de la patrie. Que Dieu veuille éliminer ce mauvais patriote et lui pardonner le tort fait à l'Espagne.

« Combien il eût été préférable, au lieu de se livrer à de telles campagnes, d'employer la plume à écrire des cantiques glorieux à l'épopée toujours noble de notre pays. »

AUTRICHE

Découverte de matériel de guerre

VIENNE, 17. — Au cours de la discussion du budget des affaires étrangères à la commission financière du conseil national, le chancelier Ramek a pris la parole au sujet de la découverte de pièces d'artillerie, faite par les officiers de l'organe de liquidation de la commission interalliée de contrôle militaire, dans la manufacture d'armes de Simmering, aux environs de Vienne. Il fit ressortir que les informations publiées sur cet incident par la presse autrichienne étaient en partie inexactes, en partie très exagérées. Il n'a été trouvé que quatre canons complets de huit centimètres et un certain nombre de pièces détachées. Le gouvernement autrichien a déjà réussi à régler la plupart des questions relatives à l'exécution des clauses militaires du traité de Saint-Germain. Les puissances alliées font procéder maintenant à une inspection générale après laquelle le droit de faire des investigations sera transféré à la Société des nations aux termes du traité.

HONGRIE

L'exécution du traité de Trianon

BUDAPEST, 17. — Le comte Charles Csaky, ministre de la défense nationale, parlant devant la commission des finances, a déclaré que la Hongrie avait satisfait d'une manière absolue aux clauses du traité de Trianon relatives au désarmement. Le moment est maintenant venu, dit-il, de réaliser la partie du traité qui oblige les autres nations à désarmer et cela dans une mesure qui nous permettra de remplir notre devoir de défense.

Le gouvernement n'a manqué aucune occasion d'attirer sur ce point l'attention des meilleurs compétents et de faire comprendre à la Société des nations et aux pays occidentaux la nécessité de poursuivre non seulement l'exécution partielle, mais la réalisation de toutes les clauses du traité.

Le ministre a exprimé le regret que les changements de politique survenus chez quelques grandes puissances et surtout en Angleterre aient eu pour conséquence de faire subir un retard assez long à l'adoption du protocole de Genève. Le gouvernement britannique déclare en effet qu'il est contraint d'examiner le protocole à fond et d'en délibérer avec les Dominions. Cette décision est cause que le contrôle se poursuit dans la forme actuelle, qui ne s'accorde plus avec le traité de Trianon.

Le gouvernement hongrois saisira toutes les occasions de démontrer que le moment est venu de modifier le système de contrôle. Il a également donné des ordres dans ce sens à son délégué près de la Société des nations, car il ne peut se résigner à voir tomber cette affaire dans l'oubli.

FINLANDE

La conférence des Etats baltes

HELSINGFORS, 16. — Aujourd'hui 16 janvier s'ouvre à Helsingfors la conférence des quatre ministres des affaires étrangères des pays baltes : Pologne, Finlande, Lettonie, Estonie.

Cette réunion suscite un vif intérêt dans l'opinion publique de tous les pays intéressés, et son importance ressort du but même qu'elle poursuit : la stabilisation de la paix en Europe.

La Pologne et les Etats baltes, attachés sincèrement à la Société des nations et confiants dans sa mission historique, s'efforcent dans la mesure du possible d'assurer le maintien de

la paix dans le nord-est de l'Europe par une collaboration amicale et le respect de la liberté d'autrui, qui sont à la base même de la Liberté des nations. C'est sans doute pour cela que dans certains pays, à Berlin notamment, on multiplie les intrigues et les manœuvres pour discréditer d'avance la réunion d'Helsingfors.

On recourt aux vieilles méthodes pour diviser les pays qui participent à la conférence, soit par la promesse d'avantages alléchants, soit par intimidation et menaces. On s'efforce d'accréditer le bruit que certains pays présents à la conférence sont hostiles à d'autres qui y prennent part également, ou bien nourrissent des arrière-pensées qu'ils voudraient réaliser au détriment de leurs voisins. Mais cette action dangereuse pour la paix est d'avance vouée à un échec certain. La preuve en est dans les manifestations de sincère amitié qui ont eu lieu à Riga et à Reval, dans les discours d'une extrême cordialité échangés entre les ministres présents, et enfin dans la chaude réception réservée au comte Skrzynski. Sa visite aux trois capitales des nations amies témoigne précisément de l'effort déployé par tous les membres de la conférence en vue d'aboutir à un accord complet. Ainsi, sans manifester un optimisme à outrance, on peut prédire que la conférence actuelle sera couronnée de précieux résultats, dont tous les amis de la paix pourront se féliciter.

RUSSIE

La dette russe en France

MOSCOU, 17. — M. Rykof, parlant au congrès national des instituteurs de l'Union a dit : Le principal objet des pourparlers avec la France est la question de la reconnaissance des dettes. La France n'a pas donné de l'argent au tsarisme par amour du peuple russe, mais pour se garantir contre l'Allemagne. L'argent français servait à l'organisation stratégique et mi-

Les boîtes aux lettres de Dantzig

Les relations entre Dantzig et la Pologne, toujours difficiles, sont extrêmement tendues en ce moment pour une cause qui peut paraître minime et même gaie, mais qui n'en a pas moins une assez grande importance politique. Le traité de Versailles a assuré à la Pologne le droit d'entretenir des relations postales directes avec le port de Dantzig. Pour donner effet à cette disposition, le haut commissaire de la Société des nations a autorisé la Pologne à installer près du port de Dantzig un bureau de poste polonais. Plus tard, la Pologne a créé un second bureau de poste à la gare de Dantzig, qu'elle administre, ce qui a provoqué une protestation des autorités de la Ville de Dantzig et une décision de la Société des nations, d'après laquelle la Pologne peut avoir à la gare de Dantzig uniquement un bureau de triage, mais non pas un bureau ouvert au public.

Le bureau de poste polonais du port vient d'être ouvert. En même temps, les Polonais ont placé des boîtes aux lettres peintes en rouge dans un certain nombre de rues de la ville. Aussitôt des jeunes gens sont allés, pendant la nuit, peindre ces boîtes aux couleurs allemandes : noir, rouge et or. Vive agitation du côté polonais et demandes d'excuses au Sénat. Le commissaire de la Société des nations, saisi de l'affaire, a prié le Sénat de faire des excuses et il a décidé en même temps que la Pologne devrait enlever ses boîtes aux lettres, qui sont contraires au droit. Le Sénat a fait des excuses, mais la Pologne n'a pas enlevé les boîtes. De nouveaux incidents se sont produits. Le gouvernement de Varsovie a protesté avec vigueur. Il a déclaré que la Pologne ne se laisserait pas traiter comme une horde de nègres, que le haut commissaire de la Société des nations avait outre-passé ses pouvoirs et il en a appelé au Conseil de la Société des nations. M. Colban, directeur de la section administrative au Secrétariat, qui se trouvait à Varsovie, s'est aussitôt rendu à Dantzig.

On espère que l'on pourra arranger cet incident, qui a pris une tournure exagérément dramatique, mais il faut reconnaître que cette affaire de boîtes aux lettres pose des questions de principe difficiles concernant la souveraineté et les relations de la Pologne avec le port.

On mande de Varsovie, le 15 janvier :

Le haut commissaire de la Ville libre de Dantzig a invité le commissaire général de Pologne à enlever les boîtes aux lettres polonaises de la ville afin d'éviter les excès. Dans le cas où cet avis ne serait pas suivi, le haut commissaire conseillerait au Sénat dantziçois de procéder à l'élimination des boîtes par ses propres moyens.

Le commissaire polonais se voit dans l'impossibilité de satisfaire à la demande du haut commissaire Macdonnell et en a référé pour sa part à son gouvernement. Ce dernier a examiné différentes mesures économiques et financières à prendre dans le cas où Dantzig abuserait des droits de la Pologne. Le conseil des ministres a débattu en présence du président de la République.

La presse polonaise commente les événements en termes énergiques ; elle invite le gouvernement à réagir contre les menées louches de Dantzig et réprovoque l'attitude inquiétante du haut commissaire.

Selon l'« Echo de Varsovie », la Pologne devrait, dans cet incident, appliquer une méthode analogue à celle adoptée par l'Angleterre lors de la récente crise en Egypte.

Le « Kurjer Polski » rejette toute possibilité de désaccord entre les conceptions de la Société des nations et leur réalisation par ses organes.

Voici en quels termes le vice-président du conseil polonais, M. Thugut, a parlé de l'incident :

« Le Sénat dantziçois, par les excuses présentées, avait clos l'incident et avait effacé l'outrage aux emblèmes polonais. Cependant une nouvelle attitude éveille les plus graves appréhensions. Une pression est exercée sur le représentant de la Pologne, tandis que le Sénat est encouragé à suivre une voie arbitraire, il y a une tentative de résoudre une question litigieuse par la force. La Pologne exclut d'avance une semblable méthode de la façon la plus énergique. Il serait pénible à la Pologne de voir surgir à côté d'un différend avec Dantzig un autre différend avec le commissaire Macdonnell.

Il s'agit maintenant de savoir si la Pologne vient de se heurter à une simple mégalomanie de la Ville libre ou si derrière ces malentendus il y a un vaste plan ourdi contre la Pologne. Nous exigeons que ces différends soient réglés strictement d'après le pacte international obligatoire pour tous. Il n'y a point de fonction si haute ou de nation si grande qui puisse faire agir la Pologne en désaccord avec le droit.

En terminant, le ministre a invité l'opinion publique polonaise au calme.

litalre du tsarisme. Les emprunts russes contractés en France sont la contribution du capital français pour favoriser les visées impérialistes de la France et ne diffèrent pas des dépenses faites en France dans le même but. Dernièrement, la presse française exposait que les dettes françaises envers l'Amérique et l'Angleterre ne sont pas de vraies dettes, car la France ne défendait pas seulement son sol, mais les intérêts de tout le monde bourgeois. La dette de la Russie envers la France a le même caractère.

Une protestation française

PARIS, 18 (Havas). — M. Herriot a chargé M. Herbette, ambassadeur de France à Moscou de protester auprès du gouvernement des soviets contre le discours prononcé au congrès des instituteurs par M. Rykof, et dans lequel le président des conseils des commissaires du peuple de Moscou attribua aux emprunts consentis par la France à la Russie un caractère impérialiste et contesta la légalité de leur remboursement.

CHINE

La piraterie

HONG-KONG, 18 (Havas). — Une trentaine de pirates chinois s'embarquèrent le 8 janvier à Singapour, sur le bateau « Honglwa », appartenant à une compagnie chinoise, mais battant pavillon anglais, et qui se rendait à Hong-Kong avec plusieurs centaines de passagers chinois et un cargaison.

Cinq jours après le départ de Singapour, les pirates se sont rendus maîtres du vaisseau par la violence, et trois jours durant, revolver au poing, ont contraint le capitaine et les officiers du bord, à obéir à leurs ordres. Finalement les pirates ont débarqué dans une île près de Hong-Kong avec un butin considérable.

ÉTRANGER

Un crime mystérieux. — Depuis quelques jours, la presse londonienne commente la disparition mystérieuse d'une jeune dactylographe, miss Elsie Cameron. Cette jeune fille avait quitté Londres le 5 décembre pour aller passer le « wee kend » chez son fiancé, M. Norman Thorn, qui tient une ferme à Crowborough, et depuis cette date, personne ne l'avait revue. Certaines personnes croient l'avoir aperçue sur la route conduisant à Thorn, mais celui-ci persistait à dire qu'il n'avait pas reçu sa visite.

La police pourtant mit plus d'un jour à fouiller la ferme et ses environs et, jeudi soir enfin, elle découvrit, dans un poulailier, les restes de miss Cameron. Le corps de la malheureuse avait été sectionné en trois parties, deux tronçons étaient enveloppés dans des sacs et le troisième placé dans une caisse. Thorn a été arrêté.

Le drame de Bombay. — On sait qu'un des négociants indigènes les plus riches et les plus estimés de la Cité a été assassiné à Bombay et qu'une jolie bayadère a été défigurée à coups de couteau par des bandits payés à gages. Ce drame a provoqué la plus vive émotion dans toute cette partie de l'Inde. Les journaux de Bombay réclament le châtiment du coupable « si haut placé qu'il put être ».

Il ressort des premières enquêtes que Muntaz Begum, la belle danseuse, était attachée au palais du maharajah d'Indore, qu'elle s'en était échappée depuis quelque temps et que des efforts avaient été faits par ce prince indien pour la faire rentrer chez lui. Inquiétée par ces poursuites, la jeune femme s'était d'abord cachée à Amritsar, puis à Bombay, où elle devint la protégée d'Abdul Kadir Baoula. Le maharajah se serait plaint que ce négociant lui avait enlevé sa favorite. On ne sait pas encore qui a soudoyé les assassins, mais le beau-père de la danseuse, qui avait essayé en vain de la faire rentrer à Indore, a été mis en état d'arrestation.

Le conseil municipal de Bombay a exprimé l'horreur que lui inspirait l'assassinat d'un de ses membres les plus distingués et a félicité les quatre officiers anglais qui se sont courageusement portés contre les meurtriers dans le guet-apens de Malabar Hill.

Profitable exhumation. — Un pauvre homme mourait il y a quelques semaines dans la province d'Alicante, laissant sa femme dans la plus profonde misère. Or, on apprenait peu après que le défunt avait, peu avant sa mort, acheté un billet de la loterie d'Etat espagnole et qu'au tirage de Noël, un numéro était sorti dont on ne réclamait pas le montant. La veuve fouilla tous les recoins de son logis pensant que peut-être le numéro gagnant était celui que le mort avait acheté. Ne trouvant rien, il lui vint à l'esprit que ce dernier avait probablement porté son billet sur lui. Elle demanda et obtint l'autorisation de faire exhumer le cadavre, et elle eut le plaisir de trouver en effet, dans une poche du pauvre homme, le billet qui la mit en possession de 50,000 pesetas.

Départ précipité. — Au lendemain de l'armistice, Mme Huber, une riche Allemande établie à Strasbourg eut une telle hâte de franchir le Rhin qu'elle oublia ses bijoux, d'une valeur de deux cent mille francs. Les biens alsaciens furent mis sous séquestre. Lorsque Mme Huber voulut, l'an dernier, passer ses bijoux en Allemagne, elle fut découverte et l'affaire eut son épilogue en justice : le tribunal de Strasbourg infligea à la fraudeuse 20,000 francs d'amende et ordonna confiscation des bijoux. La cour de Colmar vient, sur appel, d'ordonner la restitution des bijoux ; mais elle a maintenu l'amende.

Les Intérieures. — A propos des réclamations des habitants de la Charente-Inférieure, qui protestent contre l'infériorité à laquelle les tient la géographie, un député du Midi disait :

« Il n'y a que dans le Nord qu'on ait accepté une situation aussi humiliante : Seine-Inférieure ! Loire-Inférieure ! Nous, dans le Midi, nous ne sommes pas si sots : Marseille n'a pas voulu être dans le Rhône-Inférieur ; elle est dans les Bouches-du-Rhône... Et la Garonne !... La Garonne, eh bien ! plutôt que de devenir inférieure, elle a préféré changer de nom, et elle s'est appelée Gironde !

« Alors quel qu'un : — Et les Basses-Alpes ? Notre homme s'esclafa : — Les Basses-Alpes ? Mais c'est dans le Nord !... Dans le Midi, les Alpes ne sont ni Inférieures ni Basses : elles sont... Maritimes !

Le scandale des pétroles

LONDRES, 18. — On mande de Washington : Le dépôt du rapport de la commission sénatoriale républicaine des Cinq va ramener sur le tapis le scandale des pétroles. Le rapport conclut à la culpabilité de M. Fall, ancien secrétaire d'Etat à l'intérieur, lequel aurait accepté une « provision » de 100,000 dollars.

En revanche, les conclusions de la commission sont entièrement à la décharge de l'ancien secrétaire d'Etat à la marine, M. Demby.

Le „chef“ canadien

On écrivait vendredi de Bellinzone à la « Gazette de Lausanne » au sujet de l'individu dont il a déjà été parlé ici :

Le 13 décembre dernier arrivait à Bellinzone venant de Turin un prétendu « prince » canadien : Tewana Rey, qu'on croyait très riche. Après avoir fait quelques largesses à Bellinzone et à Lugano, le « prince » disparut et quatre plaintes pour escroqueries furent portées contre lui, pour sommes prêtées et pour fournitures non payées. Le juge informateur ordonna l'arrestation de Tewana, qui fut appréhendé jeudi à Neuchâtel et se trouve maintenant dans les prisons de Bellinzone. Il n'avait pas un sou sur lui.

Tewana (qui se faisait appeler aussi Tewana Chief White Elk, alias White Elk Tamrara Ray, alias Chief White Elk Ray) travailla en France pour le compte d'une maison de films avec une compagnie d'Indiens, dans « La caravane vers l'ouest » dont Tewana était le chef. Il fut aussi en Angleterre, où il travailla au musical-hall.

Les recherches faites auprès des autorités canadiennes établissent que Tewana n'est point Canadien.

En Italie, il réussit à entrer en relations avec la famille de la comtesse Khewenhüller Antonia, de Fiumicello (Frioul). Il raconta à ses nouveaux amis qu'il avait de vastes propriétés et une immense fortune au Canada et que, ayant réalisé ses biens, il allait s'établir définitivement en Italie. Les Khewenhüller ne firent aucune difficulté pour lui avancer de l'argent.

Le « prince », pour se rendre plus intéressant encore, déclara que sa mère était une Bourbon, or les Bourbons sont alliés aux Khewenhüller. Le 20 décembre, la fille de la comtesse Antonia vint à Bellinzone, paya la note d'hôtel de Tewana, puis partit pour Londres, afin de se renseigner sur l'état civil du « prince ». Elle en revint édifiée !

Pendant que la comtesse était à Londres, Tewana sollicita de la famille Khewenhüller d'autres sommes d'argent et obtint entre autres 22,000 livres. Au total, Tewana aurait réussi à escroquer la famille Khewenhüller pour environ un million de livres, la réduisant quasiment à la misère...

Les films de la semaine

Un film poignant et artistique, c'est au Cinéma Palace, « La lumière qui s'éteint ». Drame simple et pourtant combien émouvant. Quelle terrible perspective pour un peintre que de perdre peu à peu l'usage des yeux. L'acteur a su rendre son personnage avec une telle vérité que l'on se sent vivre avec les personnages qui passent sur l'écran.

D'audacieuses prouesses équestres accompagnent et complètent ce joli programme.

Les Suédois ont vraiment dans leurs œuvres d'art un style à eux, style que nous retrouvons dans le film passé au Cinéma du Théâtre, « Le vaisseau tragique ». Leurs histoires, très simples, semblent être croquées d'après nature. Celle de ce vaisseau se trouvant par hasard chargé de marchandise prohibée, de poudre, doit être une copie exacte de scènes qui sont certainement plus fréquentes qu'on ne se l'imagine. C'est vraiment une bonne et belle production accompagnée d'une jolie comédie, « Le voyageur inconnu », dans laquelle se retrouve tout l'humour américain. Dans tous les cas, on y peut admirer le souci du confort porté à son extrême par les podestats du Nouveau-Monde, en suivant les scènes du voyage.

A l'Apollo, « L'inhumaine », production étrange s'il en fut. Décors brossés selon l'art moderne, tout en lignes droites brisées, demi-cercles, etc., très riche. Les tableaux se succèdent les uns aux autres très rapidement créent une ambiance d'émerveillement, les couleurs rouges, mauves ou bleues génent malheureusement quelquefois à la netteté du film. Selon les goûts, ce film plaira à une partie du public, tandis que d'autres personnes seront peut-être choquées par la mise en scène quelque peu primitive dans certains tableaux. Les ingénieurs et les mécaniciens doivent certainement avoir un sourire narquois en examinant l'installation du laboratoire du jeune savant. Le scénario lui-même est simple, sans complication. Les acteurs sont bons et Mme Georgette Leblanc fut une femme inhumaine et dramatique à souhait.

Des jolies vues de Monte-Carlo terminent ce programme intéressant malgré tout.

G. V.

Finance - Commerce

17 janvier

Grandes banques anglaises. — Les résultats de l'année 1924 pour les cinq grandes banques anglaises, les « big five », sont en amélioration sensible sur 1923. Le tableau ci-dessous donne une idée de l'amélioration réalisée au cours de ces deux dernières années, d'autant plus significative que les bénéfices de 1923 ont été exprimés en livres sterling valant 4,25 dollars, aux cours de change à cette époque, tandis que ceux de 1924 sont établis en livres cotées 4,75 dollars à New-York.

Table with 4 columns: Bank Name, 1923 Liv. st., 1924 Liv. st., Augm. Liv. st.

Les dividendes n'ont pas été augmentés, les bénéfices supplémentaires ayant servi à grossir les réserves. La Barclays a contribué à ses fonds de réserve pour 450,000 livres au lieu de 300,000 livres ; la Midland, 750,000 livres au lieu de 700,000 livres ; la National Provincial, 479,000 livres au lieu de 300 mille livres, et la Westminster 700,000 livres au lieu de 500,000 livres.

Brasseries Georges, à Lyon. — Le bénéfice de l'exercice 1923-24 est inférieur à celui de l'exercice précédent, et s'élève à Fr. 820,172. Il est attribué au fonds de réserve Fr. 41,008 de sorte qu'il atteint maintenant Fr. 282,580. Le dividende a été fixé à 10 % contre 6 % l'an dernier. Après déduction des impôts, les actions nominatives reçoivent Fr. 44.— et les actions au porteur Fr. 40.10.

Banque nationale de Suède. — Suivant la « Deutsche Allgemeine Zeitung », la Banque nationale de Suède a réalisé, pendant l'exercice 1924, un bénéfice net d'environ 17,900,000 couronnes qui est sensiblement supérieur à celui de l'exercice 1923, s'élevant à 16,000,000 couronnes. Il est, toutefois, inférieur au bénéfice net réalisé en 1922, qui constitue un record avec 18,730,000 couronnes.

La récolte de coton en 1924. — D'après les dernières statistiques, la récolte totale de coton dans le monde, exception faite de la récolte brésilienne qui n'est pas encore évaluée, s'élève à 22,718,000 balles de 475 livres, contre 17,928,000 balles l'année dernière. Sur ce total, la production américaine dépasse 16 millions de balles. C'est la récolte la plus abondante enregistrée au cours de ces dix dernières années.

Changes. — Cours au 19 janvier 1925 (8 h.) de la Banque Cantonale Neuchâtelaise :

Table with 4 columns: City, Achat, Vente, Achat, Vente

(Ces cours sont donnés à titre indicatif.)

CORS Bien exiger Corricide blanc ROCAMIS (Nom et marque déposés) Toutes pharmacies et drog.

Cinéma du Théâtre Ce soir et demain soir derniers jours du programme Le prixau tragique PRIX RÉDUITS

Kefol NEURALGIE MIGRAINE ÉPILEPSIE FRAÏNE TOUTES PHARMACIES

SUISSE

BERNE. — La ville de Berne a engagé des pourparlers en vue de l'achat du domaine du Gurten dont le prix est fixé à 650,000 francs. Le projet prévoit également l'achat par la ville, au prix de 270 fr. chacune, de 300 actions — sur 480 — du chemin de fer du Gurten ; la valeur nominale de ces actions est de 500 francs.

— Samedi après midi, la tenancière du Café des Trois-Suisse, à Sonvilier, nourrissait son enfant, âgé de 18 mois, avec du pain trempé dans du lait, lorsqu'une bouchée resta dans la gorge du bébé. Le médecin mandé d'urgence ne parvint pas à l'extraire, et après deux heures d'efforts inutiles, l'enfant mourait étouffé.

— On a volé au préjudice de M. Rasetti, tenancier et propriétaire de l'hôtel de l'Erguel à Saint-Imier, dans la journée du 13 courant, quatre montres, dont une savonnette or, d'une valeur totale de 250 francs. Ces quatre pièces se trouvaient dans une boîte mise sous clef dans un buffet situé dans l'une des chambres de son appartement.

BALE-VILLE. — On se souvient que le garde-frontière Iserning, de Bâle, fut condamné, il y a quelque temps, par le tribunal militaire de Bâle, à deux mois d'emprisonnement pour avoir dépassé les droits de la légitime défense. Saisi d'un recours en grâce, le Conseil fédéral, en considération des circonstances particulières qui ont entouré cette affaire, a commué la peine infligée à Iserning en deux semaines d'arrêt de forteresse.

GLARIS. — Au cours des travaux de construction d'une route de montagne sur le territoire de la commune d'Engli, Carlo Delea, entrepreneur, a été tué par une pierre dévalant une pente.

— La situation critique dans laquelle se trouve la compagnie genevoise des tramways électriques oblige celle-ci à simplifier ses horaires dans une très forte mesure à partir du 1er février. De ce fait, 64 employés ont reçu leur congé pour le 1er mars.

— La sûreté genevoise a arrêté vendredi un Vaudois, de 28 ans, qui avait escroqué trois cent cinquante billets de la loterie de la presse genevoise. Cet individu, engagé comme vendeur, avait écopé le stock de billets qui lui avait été remis et, ayant encaissé l'argent, alla le dépenser à Lausanne.

VAUD. — On a arrêté à Montreux un trio de jeunes bandits, âgés de 15, 17 et 18 ans, coupables de plusieurs cambriolages. Ils ont été arrêtés pendant qu'ils étaient en train de cambrioler le kiosque du débarcadère. Deux d'entre eux prirent la fuite par les enrochements qui longent le quai. Le troisième sauta dans le lac, où il nagea durant un quart d'heure. La police est arrivée finalement à les arrêter.

— Contrairement aux années précédentes, la foire de janvier à Payerne a eu une importance extraordinaire. Les travaux agricoles étant arrêtés par le gel, les paysans ont eu le temps d'aller à la foire, histoire de tâter les prix. Il y avait sur le champ de foire plus de quatre cents têtes de gros bétail. Les marchands étaient nombreux, surtout de Suisse allemande. Les prix sont stationnaires, c'est-à-dire toujours élevés. Le marché des porcs était moins bien fourni qu'aux foires précédentes. Les petits porcs, par contre, ont subi une hausse considérable, des marchands italiens parcourant la région et en faisant des achats considérables pour l'Italie. Les porcs gras sont plutôt à la baisse.

— Il y avait sur le champ de foire : 350 vaches et génisses de 500 à 1500 fr. pièce ; 50 bœufs de 600 à 1400 fr. pièce ; 3 taureaux de 800 à 1600 fr. pièce ; 2 chevaux de 600 fr. ; 9 moutons de 90 à 115 fr. ; 2 chèvres de 75 fr. ; 600 petits porcs de 50 à 80 fr. la paire ; 237 moyens de 150 à 180 fr. La gare a reçu : 73 pièces de gros bétail, 35 pièces de petit bétail, en 12 wagons. Elle a expédié 218 pièces de gros bétail, 585 pièces de petit bétail, en 56 wagons.

GENÈVE. — En souvenir de son fils, M. Constantin Topali, tué dans un accident de montagne en août dernier, M. P. Topali, vient d'offrir 20,000 fr. à la section genevoise du Club alpin suisse pour la construction d'une cabane dans la région du Bieshornletscher. Le refuge portera le nom de cabane du docteur Constantin Topali.

LETTRÉ DU TESSIN

(De notre correspondant)

Son Alléss...

Les hôteliers neuchâtelois, décidément, sont plus perspicaces que les nôtres, et votre concitoyen (?) Thévenaz « alias » Tewana, « alias » Chief White Elk... et maints autres « alias » dont je vous fais grâce, n'a pas connu à Neuchâtel la popularité dont il jouissait au Tessin et dans la belle Italie. Ce gaillard, chez nous, était le favori des dames !

Les journaux — y compris la « Feuille d'avis » — ont déjà donné des détails sur la « brillante » carrière de cet ingénieur escroc et je ne reviens pas là-dessus. Il vaut la peine, par contre, d'insister sur quelques côtés de nature à prouver combien un aigrefin, de belle prestance et doué d'un magistral « culot », a parfois beau jeu. Est-il besoin de dire que chez nous il s'était trouvé, dès le début, des « malveillants » pour trouver singulière cette histoire de Peau-Rouge. A Lugano, à vrai dire, on voit tant d'excentricités que l'on est un peu blasé. Encore un « maboule » !... déclare-t-on, puis l'on n'y pense plus.

Votre correspondant, qui n'en tire d'ailleurs aucune gloire... et aucune conclusion flatteuse pour son flair, se trouvait parmi ces méchants sceptiques. Il avait même envoyé à un quotidien — ce n'était pas la « Feuille d'avis » ! — un petit entrefilet dans lequel, relatant les excentricités du « prince », il se permettait d'émettre quelques doutes sur son authenticité. Cette audace extrême devait être promptement châtiée. Dans un article très sec, un journal tessinois remit aussitôt au point les « divagations d'un malveillant plumitif »... (Le plumitif, c'était moi, hélas !). Le prince, d'une honorable famille, était un parfait « gentleman » qui, etc., etc., vous voyez cela d'ici. N'empêche que le parfait « gentleman », en lisant ça, a dû bien rire. Moi aussi, d'ailleurs. Mais je me suis tu, pensant, comme l'illustre Gallié, que l'avenir me donnerait raison. Cela a été un peu le cas, je pense. Sans rançune, prince !

Ceci dit, il convient de rendre au « Grand Elan blanc » cette justice qu'il s'entendait à merveille à « embobiner » son monde. La comtesse Khevenhüller — d'une des plus anciennes familles de l'aristocratie autrichienne — était, lorsqu'il quitta le Tessin, à la veille de se fiancer avec lui... ce qui n'empêchait pas notre don Juan de faire une cour très poussée à diverses étrangères, point du tout effrayées par sa peau cuivrée... et dorée. Vingt-cinq millions à Gogotown, à Blagfield et autres lieux canadiens !

Quand Tewana — en iroquois, c'est ainsi, paraît-il, que l'on prononce Thévenaz — arriva à Lugano, il venait d'Italie où il disait avoir

été tout particulièrement fêté par les fascistes. Il montrait à qui voulait la voir une baguette ornée d'un camée sur lequel était gravé un faisceau — un « fascio » ! — et qui lui avait été donnée, assurait-il, par le « duc », par Mussolini lui-même. Quelques fascistes d'ici, ayant eu vent de l'affaire, voulurent la tirer au clair. Sur quoi l'« Elan » jugea bon d'en prendre un vers Bellinzona. Il avait subodoré l'huile de ricin !

Chez nous, ce petit vaudeville a fait rire tout le monde, sauf les hôteliers qui n'y sont pas pour grande part, d'ailleurs. Le « prince », fort heureusement, n'a daigné faire chez nous qu'un bref séjour. Il était, paraît-il, porteur d'un visa d'entrée délivré par le consulat de Turin : ce trop ingénieux mortel avait séjourné quelque temps.

A Neuchâtel, où les distractions ne surabondent pas, la visite de ce Peau-Rouge — il est un peu Apache, en effet — aura sans doute soulevé quelque curiosité. Aussi votre correspondant tenait-il à donner aux lecteurs de la « Feuille d'avis » quelques renseignements inédits sur cette personnalité peu reluisante... même en peinture de guerre. R.

RÉGION DES LACS

Bienne. — Deux frères, Gottlieb et Arnold Weber, de Jens, âgés de 22 et 21 ans, qui avaient été placés dès leur tendre jeunesse chez des étrangers et dont l'éducation avait été négligée, ont comparu devant la chambre des assises pour les vols suivants : au Schlatt, près de Sutz, pénétrant dans une maison rurale par une fenêtre laissée ouverte, ils ont volé 160 francs hors d'un buffet non fermé à clef. A Walperswil, chez un paysan où ils avaient été placés, ils réussirent à s'emparer de 558 francs renfermés dans un secrétaire qu'ils avaient forcé. Ils avaient déjoué la cachette de la clef d'entrée de la maison. Le produit de leur vol servit à l'achat de vêtements, linge et souliers. Gottlieb Weber seul s'est rendu coupable d'un troisième vol chez son patron, à la Harden, près de Lyss.

Comme ils avaient été vus, rôdant dans les endroits où les vols étaient signalés, les suspicions se portèrent sur les frères Weber. Arrêtés, ils firent sans trop de difficultés des aveux complets. Condamnation : Gottlieb Weber, 11 mois et demi et Arnold Weber, 11 mois de maison de correction à subir à Witzwil.

CANTON

La Chaux-de-Fonds. — Vendredi après midi, à 3 heures et demie, un nommé Stucker, jeune garçon de 20 ans, employé comme commissionnaire dans la maison de boîtes or Roth et Cie, était envoyé par ses patrons à la banque Perret pour toucher une somme de 6000 francs devant servir à la paie des ouvriers. Depuis longtemps déjà, Stucker avait complété avec de jeunes complices du même âge qu'il s'emparait de la première grosse somme qui lui serait confiée par la banque sur l'ordre de ses patrons. Il mit son projet à exécution. MM. Roth ne voyant pas revenir leur employé s'inquiétèrent et avisèrent les autorités policières de la ville. La sûreté ouvrit aussitôt une enquête et fit extrême diligence.

Stucker avait partagé l'argent avec les nommés Robert, habitant Bellevue 13 ; Zimmermann, Fritz-Courvoisier 52, et un certain Biedermann. Sur les renseignements de la sûreté

POLITIQUE

Ajournement de la Chambre italienne

ROME, 18. — La Chambre s'est ajournée sine die. Selon les bruits qui courent dans les milieux parlementaires, elle serait convoquée pour le 10 février.

Les commissions de la Chambre se sont réunies samedi ; elles ont approuvé l'autorisation de procéder contre M. Giunta, et se sont aussi prononcées en faveur du projet de loi sur les associations secrètes. Par contre, elles n'ont pas approuvé la reconnaissance aux femmes du vote administratif.

Contre les sociétés secrètes

ROME, 18. — Quelques journaux de l'opposition avaient affirmé que le projet de loi sur les associations secrètes avait été approuvé par le conseil des ministres sous la pression du Saint-Siège. Une note de l'« Osservatore Romano » déclare que cette affirmation est entièrement dépourvue de fondement, mais ajoute cependant que le droit canonique n'admet pas les sociétés secrètes.

La loi électorale entrera en vigueur aussitôt après son approbation par le Sénat. Les adversaires constitutionnels du gouvernement qui sont, en principe, favorables au nouveau système électoral, espèrent que le Sénat améliorera le projet de loi approuvé par la Chambre et y apportera des modifications opportunes. Les socialistes et les catholiques populaires protestent vivement, dans leurs organes, contre le fait que la Chambre, en deux séances, sans en discuter à fond, a enterré le proportionnelle dont ils sont de fervents partisans.

En vue des élections

ROME, 18. — Les partis de l'opposition et la majorité gouvernementale consacrent maintenant leurs efforts à s'assurer une position favorable en vue des prochaines élections.

L'opposition demande que la liberté de la presse et de réunion soit complètement rétablie avant les élections. Elle tend à obtenir la dissolution de la milice nationale et insiste pour que la prochaine consultation du pays ne soit pas organisée par le gouvernement actuel. Les fascistes sont toutefois irréductibles sur ces deux derniers points.

D'un côté comme de l'autre, on est optimiste et on attend avec confiance le jugement du pays. Les fascistes estiment que les électeurs n'adhéreront certainement pas à un accord entre libéraux, catholiques et socialistes et que la majorité des voix sera encore pour eux. D'autre part, les adversaires du gouvernement comptent sur l'influence personnelle des candidats dans les collèges uninominaux.

La dette française aux Etats-Unis

WASHINGTON, 18. — La Chambre des représentants a voté le projet de loi adopté par le Sénat aux termes duquel la durée d'existence de la commission américaine de la dette sera prolongée de deux ans encore. Un des dirigeants du groupe démocrate, c'est-à-dire du groupe d'opposition, a dit qu'il fallait que la France fût clairement informée de l'opposition du gouvernement américain à toute annulation de la dette française.

Un autre orateur a déclaré que la France devait se rendre compte qu'il était grand temps de négocier le remboursement de sa dette, car,

de La Chaux-de-Fonds, la police de Lausanne a arrêté vendredi soir déjà dans cette dernière ville, un des frères Robert et Biedermann, qui étaient encore porteurs d'une somme de 2200 francs. Les jeunes vauriens avaient déjà fait l'acquisition de complets neufs. Samedi matin, le deuxième des frères Robert et Zimmermann était arrêté à La Chaux-de-Fonds. On retrouve, dissimulé dans une baraque de la rue Fritz-Courvoisier, une somme de 950 francs. Quant à Stucker, le principal coupable, il a été appréhendé par le gendarme de la Maison Monsieur, au moment où il s'appropriait à passer la frontière. Remarquons que trois des voleurs possédaient des passeports bien en règle et avaient l'intention de gagner la frontière au plus vite. Tous ces jeunes vauriens sont âgés de 19 à 21 ans.

Le Locle. — Un jeune Loclois de 17 ans, a accompli, jeudi après midi, sur le Doubs, un périlleux sauvetage, portant secours à deux dames qui allaient se noyer, la glace s'étant rompue sous leurs pieds. De très rares patineurs étaient sur la glace. P. V. patinait seul quand il vit soudain, à vingt mètres de lui, un trou dans la glace d'où s'agitait un bras qui désespérément cherchait un appui. Oubliant tout danger, le jeune V. s'élança résolument au secours des infortunées. Mais la glace fléchissant sous ses poids, le sauveteur se rendit bien vite compte que seul il ne réussirait pas à sortir de l'eau les deux victimes. Il lança un vibrant appel qui fut entendu par un Français, lequel muni d'une longue perche, lui aida à accomplir son acte de dévouement. Il était temps ; l'une des victimes déjà évanouie, il fallut user de la respiration artificielle pour qu'elle recouvrît ses sens. Quelques personnes s'empresèrent autour des imprudentes, qui en sont quittes pour la peur. Inutile de dire que le jeune V. fut remercié et félicité très chaudement pour son bel acte de courage.

NEUCHÂTEL

A propos d'une bibliothèque. — De Neuchâtel à la « Gazette de Lausanne » :

Notre regretté concitoyen Edouard Rott a légué à la ville de Neuchâtel ses précieuses archives d'histoire diplomatique, sa bibliothèque et un capital de 30,000 fr. à condition que ses collections soient logées dans une salle de notre Bibliothèque, rappelant la disposition de son cabinet de travail de Paris. Il a désigné quelques amis pour exécuter ces dernières volontés. La réalisation de ce plan semblait aisée aux personnes chargées de ce soin ; Laboulaye n'avait-il pas transporté Paris en Amérique ? La commission de la Bibliothèque en a jugé autrement. Dans un louable désir d'éviter à la ville des frais d'aménagement, elle a proposé au Conseil communal de renoncer à ce legs, en faveur de l'Etat, désigné par le testateur comme légataire subsidiaire. Les choses en sont là ; l'une et l'autre solution ont leurs partisans et leurs adversaires. L'hôtel de Ville et le Château rivalisent d'abnégation. L'essentiel n'est-il pas que l'objet de ce don généreux — quel que soit son futur habitat — profite au pays qu'Edouard Rott suit si bien honorer et qu'il aime si profondément.

Conférence Paul Faure. — On nous informe que M. Paul Faure, député, un des meilleurs orateurs du socialisme en France parlera, mercredi soir, au Temple du Bas, du cartel des gauches, dont il est l'un des artisans.

depuis 1920, la France a prêté trois milliards de francs à d'autres pays.

M. Andrews (républicain) a répliqué que la France a rendu service au monde en consentant des avances d'argent, après la guerre, à des nations jeunes et faibles.

Un vif débat en vue

WASHINGTON, 18 (Havas). — Le sénateur Johnson, de Californie, a déposé une résolution demandant au département d'Etat la communication du texte de l'accord signé par M. Kellogg à la conférence des ministres des finances alliés à Paris.

M. Johnson estime que les Etats-Unis sont liés par un pacte aux termes duquel l'Amérique recevra sa part des paiements allemands au titre des réparations, et il déclare qu'un tel pacte obligera l'Amérique, dans l'éventualité d'un manquement, à assumer sa part de responsabilité en ce qui concerne les mesures pouvant être prises contre l'Allemagne pour l'obliger à remplir ses engagements.

Le sénateur Borah, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères, est, dit-on, en faveur de la résolution Johnson, et l'on s'attend à ce que les « irréconciliables » du Sénat essaient de la faire adopter. On pense que le dépôt de cette résolution va provoquer un vif débat.

Affaires grisonnes

COIRE, 18. — La loi sur les automobiles a été repoussée dimanche en votation cantonale par 11,594 non contre 10,409 oui. Il manque encore les chiffres de 27 communes, mais les résultats ne pourront pas être modifiés.

L'interdiction absolue de la circulation des automobiles est ainsi réintroduite dans tout le canton.

La loi concernant le remboursement des dommages naturels non assurables a été acceptée par 11,932 oui contre 9305 non.

Les sports

Football. — La reprise du championnat suisse par le match Servette-Cantonal, hier au Stade du Crêt, a été un gros succès. Plus de 3000 personnes se pressaient autour du terrain de jeu où la partie a été de toute beauté. Cantonal, qui jouait contre la bise en première mi-temps, attaqua néanmoins pendant plus d'une demi-heure, risquant d'un rien, à plus d'une reprise, de marquer contre les Genevois. Ce sont ceux-ci, pourtant, qui réussirent un but, à la 33me minute, par Dietrich. La mi-temps arrive ensuite sans changement. La reprise voit un léger fléchissement des Cantonaux qui amorcent quand même, maintes fois, de dangereuses attaques. Au cours de l'une de celles-ci, un arrière touche le ballon de la main devant ses buts et c'est « pénalty » qui, malheureusement, est « shooté » à côté des buts genevois. Cantonal, qui s'est ressaisi, attaque à nouveau avec fougue et réussit, à la 25me minute, par Peter, sur passe de Rossier, le plus beau but de la journée. Malgré d'incessants efforts des Neuchâtelois, la partie restera nulle, semble-t-il, lorsque, deux minutes avant la fin, un « cafoillage » se produit devant les buts de Cantonal, après un « corner » qui venait d'être tiré par Servette et Dietrich, à 6 mètres des buts, réussit le but de la victoire.

Servette, dont le jeu a été trop dur parfois, arracha ainsi la victoire à nos joueurs auxquels la chance ne daigna pas sourire.

Une victoire de Cantonal, ou un match nul tout au moins, eût été une expression plus

juste de la psychonomie de la partie. L'arbitrage de M. Herren, de Bâle, fut bon, mais pas assez sévère.

Pour la même région, à Genève, Etoile Carouge I bat Urania Genève I, 1 à 0.

Le classement devient le suivant : 1. Etoile Carouge, 12 matches joués, 17 points ; 2. Servette, 10 m. 16 p. ; 3. Lausanne, 10 m. 14 p. ; 4. Cantonal, 10 m. 11 p. ; 5. Fribourg, 10 m. 9 p. ; 6. La Chaux-de-Fonds, 9 m. 8 p. ; 7. Etoile, 9 m. 7 p. ; 8. Montreux, 11 m. 6 p. ; 9. Urania, 9 m. 2 p.

Pour la région Suisse centrale, trois matches se sont disputés :

A Berne, Aarau I bat Young-Boys I, 2 à 1 ; à Bâle, Berne I bat Old-Boys I, 2 à 0 ; à Granges, Granges I bat Lucerne I, 4 à 1. Le classement devient par suite : 1. Berne, 10 m. 15 p. ; 2. Bâle, 10 m. 14 p. ; 3. Young-Boys, 10 m. 13 p. ; 4. Old-Boys, 11 m. 13 p. ; 5. Aarau, 10 m. 12 p. ; 6. Granges, 10 m. 9 p. ; 7. Nordstern, 8 m. 5 p. ; 8. Concordia, 10 m. 5 p. ; 9. Lucerne, 11 m. 4 p.

En Suisse orientale, à Zurich, Blue-Stars I bat Grasshoppers I, 4 à 2 ; à Saint-Gall, Brühl I bat Winterthur I, 3 à 1 ; à Lugano, Velheim I bat Lugano I, 1 à 0. Classement : 1. Young-Fellows, 10 m., 17 p. ; 2. Grasshopper, 11 m. 16 p. ; 3. Saint-Gall, 10 m., 15 p. ; 4. Velheim, 10 m., 11 p. ; 5. Winterthur et Zurich, 9 m., 10 p. ; 7. Blue-Stars, 12 m., 8 p. ; 8. Brühl, 12 m., 4 p. ; 9. Lugano, 11 m., 3 p.

Pour le championnat « promotion », Chaux-de-Fonds II bat Fribourg II, 8 à 2 ; Bienne I bat Concordia I, 4 à 0 ; Moutier I bat Forward Morges I, 2 à 1, et Urania Genève II bat C.A.A. Genève I, 2 à 0.

En série B, Comète Peaseux I et Fleurier I font match nul, 2 à 2 ; Le Locle I bat Yverdon I, 3 à 1. La rencontre Le Parc I-Floria I ne s'est pas terminée, ce dernier club ayant quitté le terrain ensuite d'un différend avec l'arbitre.

Pour le championnat neuchâtelois, Couvet Sports I bat Cantonal II, 2 à 0 ; Couvet Sports II bat Cantonal III b, 5 à 1, et Vauxeyon I bat Comète Peaseux II, 3 à 0, forfait.

Deux matches internationaux se sont joués d'autre part : A Milan, la Hongrie bat l'Italie, 2 à 1 (mi-temps 1 à 1) ; à Agram, la Yougoslavie bat la Serbie, 2 à 0.

Ski. — La première journée des concours internationaux de ski aux Grisons s'est déroulée hier à Pontresina. C'est le Norvégien Finn Thoresen qui en est sorti vainqueur, obtenant la note de 1,818 pour ses sauts. Le Suisse Eidenbenz est second, avec 1,669 et un autre Suisse, Jäger, troisième, avec la note 1,816. Le plus long saut, 53 mètres, a été exécuté par H. Ljungmann (Norvège), le plus beau par Eidenbenz (Suisse) avec la note 1,233.

Hockey sur glace. — Les éliminatoires de Suisse romande pour le championnat suisse de hockey se sont disputées hier à Château-d'Oex et à Caux. C'est Rosey, de Gstaad, qui gagne les éliminatoires de série A, tandis que Lausanne I s'adjuge celles de série B.

Boxe. — Le boxeur Weber, de Neuchâtel, vient de lancer un défi au Genevois Clément, champion d'Europe des poids mi-lourds. Weber, qui est champion suisse poids moyens, pose comme seule condition la durée de 15 rounds avec gants de 6 onces.

Cyclisme. — Le match cycliste Suisse-France, disputé hier au vélodrome d'hiver de Paris, est resté nul, chaque équipe ayant gagné deux épreuves sur quatre. Les Français ont remporté la course poursuite 5000 mètres, battant les Suisses de 50 mètres, et l'épreuve individuelle aux sprints avec 57 points contre 33. En vitesse, Kaufmann (Suisse) bat Michard (Français), à deux reprises, tandis qu'en demi-fond, sur 10 kilomètres, Paul Suter est deux fois vainqueur de Sérés qui ne réussit à le battre qu'une seule fois.

NOUVELLES DIVERSES

En abattant des arbres. — On mande de Poschiavo qu'au cours de travaux d'abatage, à Untersylva, un jeune homme de 17 ans, fils du forestier Vasella, a été surpris par la chute d'un tronç, projeté à terre et mortellement blessé.

Accident de travail. — A Eschikon, en Thurgovie, deux ouvriers travaillaient dans une carrière de la commune, lorsqu'une masse de gravier de vingt mètres cubes, se détachant subitement, les ensevelit. M. Alois Schwager, 52 ans, de Batterswil, a été tué sur le coup ; son collègue, M. Bernard Kreier, marié, 25 ans, également de Batterswil, a succombé plus tard à ses blessures.

DERNIERES DEPECHE

Service spécial de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Renvol des élections égyptiennes et convocation du parlement

LONDRES, 19. — On mande du Caire à l'agence Reuter :

« Le roi a signé un décret renvoyant les élections à une date ultérieure et convoquant le parlement pour le 25 mars. »

La Terre a tremblé, mais où ?

NEW-YORK, 19 (Havas). — Les sismographes des universités de Fordham et de Georgetown ont enregistré hier, dans la matinée, de violents tremblements de terre. Les premiers frémissements ont été enregistrés à 7 h. 15 min. et des secousses plus fortes à 7 h. 45 min.

Le centre de la perturbation se trouvait à environ 8000 km., probablement au Japon.

Monsieur Aloïse Cosandier, à Vilars ; Monsieur et Madame Arnold Barth et leurs enfants, en France ; Mademoiselle Rosa Barth, à Neuchâtel ; Monsieur et Madame Charles Barth et leurs enfants, à Schönbühl ; Madame et Monsieur Paul Perrinjacquet et leurs enfants, à Môtiers ; Monsieur Gottfried Barth, à Môtiers ; Madame et Monsieur Jules Galland et leurs enfants, à Neuchâtel ; Monsieur Fritz Tschanz et famille, au Landeron ; Madame et Monsieur Paul Wuilliomont, à Savagnier, ainsi que les familles Cosandier, Gaberel et Matthey, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Madame Madeline COSANDIER née TSCHANZ

leur chère épouse, mère, sœur, grand-mère, belle-mère, tante, cousine et parente que Dieu a rappelée à Lui, après une longue et pénible maladie, dans sa 66me année.

Vilars, le 17 janvier 1925.

J'ai patiemment attendu l'Eternel, Il s'est tourné vers moi et il a ouï mon cri. Ps 40, v. 2.

Ma grâce te suffit.

L'ensevelissement auquel ils sont priés d'assister aura lieu, mardi 20 courant, à 13 h. 30, à Fenin.

Domicile mortuaire : Vilars.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Mesdemoiselles Bertha Zbinden et Mathilde Collette ; Madame et Monsieur Dellenbach-Zbinden et leurs enfants, à Neuchâtel ; Madame veuve Adolphe Zbinden-Krumm et ses enfants, à Cerlier ; Monsieur Fridolin Collette et ses enfants, Madame et Monsieur Paul Buchenell-Bovet, à Peaseux ; Monsieur et Madame Edouard Klening, à Neuchâtel (France) ; Mademoiselle Coralie Köhler, à Neuveville ; les familles Imer et Gueisbühler à Neuveville ;

Les familles Gatolliat, Dubied et Favre, au Val-de-Travers, Pontarlier et Peaseux ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Pauline DUBIED née GUEISBUHLER

leur chère et bien-aimée tante, grand-tante, belle-sœur, cousine et parente, enlevée à leur affection le dimanche 13 janvier 1925, dans sa 64me année.

Neuchâtel, le 18 janvier 1925.

« Je suis le chemin, la vérité et la vie » Jean XIV, 6.

Ma grâce te suffit. Rom. XII, 9.

L'inhumation aura lieu sans suite.

On ne touchera pas

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Monsieur Albert Schneider et les familles alliées ont le profond chagrin de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur chère épouse et tante,

Madame Anna SCHNEIDER née WANKMULLER

que Dieu a rappelée à Lui, à 17 heures, après une courte maladie, à l'âge de 54 ans.

Corcelles, le 17 janvier 1925.

« Je suis la résurrection et la vie, a dit Jésus, celui qui croit en moi vivra quand même il serait mort. »

Mon âme se repose en Dieu seul, c'est de Lui que vient mon salut. Ps. LXVII, 1.

L'enterrement aura lieu, sans suite, mardi 20 janvier.

Domicile mortuaire : Avenue Soguel 12.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

POMPES FUNÉRAIRES GÉNÉRALES L. WASSERFALLEN NEUCHÂTEL TÉLÉPH. 108. Corbillard automobile pour enterrements et incinérations permettant de transporter les membres de la famille en même temps que le cercueil. Concessionnaire exclusif de la ville pour les enterrements dans la circonscription communale. Concessionnaire de la Société de crémation. Formalités et démarches.

Cours du 19 janvier 1925, à 8 h. 1/2 du Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel

Table with columns: Cours, Paris, Londres, Milan, Bruxelles, New-York, Berlin, Vienne, Amsterdam, Madrid, Stockholm, Copenhague, Oslo, Prague. Includes values for various currencies and markets.

Bulletin météorologique - Janvier 1924

Hauteur du baromètre réduite à zéro

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

Table with columns: Date, Moy, Min, Max, Baromètre, Vent, Dir, Force, Etat du ciel. Shows meteorological data for January 1924.

Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719,5 mm.

Hauteur du baromètre réduite à zéro suivant les données de l'Observatoire.



Niveau du lac : 18 et 19 janvier, 428 m. 86.

Bulletin météor. des C. F. F. 19 janvier à 7 h.

Table with columns: Altitude, Observations, Temps et vent. Shows meteorological data for various altitudes